

GENTHOD

INFO

DÉCEMBRE 2010

EDITORIAL

Hourra, c'est la fête !

Faire la fête permet de respirer dans le quotidien, une sorte de trêve bienvenue dans une réalité souvent dure et pas toujours aimable, un repos dans le travail, un moment unique lors duquel toutes les classes sociales se mélangent et se débarrassent, pour quelques heures, de leur carcan social. C'est une sorte de soupape qui permet à l'inconscient de s'exprimer, de s'éclater. Jean-Jacques Rousseau lui-même décrit la fête comme « un état fusionnel au cours duquel les individus communiquent directement et régénèrent la société. ». Les fêtes sont souvent déterminées par le calendrier, qui propose les fêtes religieuses, les fêtes païennes et les fêtes spontanées, ou les festivals, qui apparaissent dès la période estivale.

Mais il fut une époque, au XVIII^e siècle, où les fêtes furent méprisées, une sorte de répulsion pour les réjouissances populaires inspirées aussi bien par les catholiques, les protestants, que les philosophes, d'où une fission entre les intellectuels et le peuple. Il ne faut pas oublier que le Moyen Age vivait sa religion d'une manière festive, et même exubérante, il y avait toujours un saint à fêter. Arriva la Réforme, qui imposa une pratique plus austère, les catholiques s'y mirent aussi en imposant la Contre-Réforme, mais leurs ouailles ne l'entendirent pas de cette oreille et résistèrent. Il faut relever que les fêtes permettaient au monde rural de se retrouver et d'échapper à la dure vie quotidienne. C'était aussi l'occasion d'annoncer les bonnes et les mauvaises

nouvelles, de se retrouver et de préparer de futurs mariages.

Après la morale, voici les récriminations économiques. Le grand Voltaire raillait et parlait de pur gaspillage des deniers, « ce sont les cabaretiers, sans doute, qui ont inventé ce prodigieux nombre de fêtes, et si les pays protestants sont plus riches c'est, entre autres, qu'ils célèbrent moins de fêtes ». « Travaillons plus et dépensons moins ! » criaient les philosophes, « diminuons les fêtes et faisons-les coïncider si possible avec des dimanches ! ». Que dirait la France d'aujourd'hui ?

Dans la Genève calviniste, les festivités populaires furent tout simplement interdites. La musique profane et la danse subirent le même sort. L'orgue de la cathédrale Saint-Pierre fut fondu pour en faire de la vaisselle. Carouge servait alors de défouloir, on allait s'encanailler dans les cabarets de la cité sarde, ce qui était assez mal vu des protestants genevois. Calvin doit se retourner de fureur dans sa tombe en apprenant que la jeunesse actuelle manifeste dans les rues contre la fermeture de lieux festifs nocturnes et que le Conseil d'Etat propose d'acheter une boîte de nuit !

Arriva la Révolution française, qui décida de reconstruire la société d'une manière rationnelle. Elle remplaça la spontanéité et l'exubérance des fêtes anciennes par des cérémonies ordonnées, strictes et... ennuyeuses. Puis, grâce à la révolution industrielle et l'émigration rurale, les fêtes populaires réapparurent tels les carnivals pour les régions catholiques, et l'Escalade à Genève.

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, avec l'émergence de la société des loisirs, le peuple réinventa la fête de plus belle. Les réjouissances sont multiples et deviennent même une activité économique florissante. On aime faire la fête pour oublier un quotidien stressant et pour rassembler un monde devenant de plus en plus individualiste. On se retrouve presque dans le même esprit qu'au Moyen Age, mais avec d'autres prétextes.

Fêtons Noël, le Nouvel An, avec cet espoir indélébile d'un monde meilleur autour duquel chacun formerait, en se donnant la main, une longue chaîne de solidarité.

Passons un Noël serein, illuminé de multiples bougies, et un Nouvel An un peu fou !

Le Maire

BUDGET 2011

Le mardi 9 novembre le Conseil municipal acceptait à l'unanimité le budget élaboré par les commissions et finalisé par la Commission des finances.

C'est un budget historique, car c'est le premier budget déficitaire de la Commune du XXI^e siècle.

Comment en est-on arrivé là ? Tout d'abord nous avons des charges pour Fr. 8'542'552.00, y compris les amortissements à hauteur de Fr. 1'817'895.00, des revenus estimés à Fr. 7'349'550.00, soit un déficit de recettes de Fr. 1'193'052.00.

Le plan d'investissements prévoit un montant de Fr. 10'145'000.00, en tenant compte du début de la construction de l'ensemble communal, de la rénovation de la toiture de l'école, de l'aménagement du centre du village, de l'ouverture du concours pour le centre voirie-pompiers, et d'une réalisation routière pour la sécurité au carrefour Rennex/Valavran/Malagny. Genthod présente donc un budget négatif.

Le fait est plutôt rare pour le relever sachant que, si la loi sur l'administration des communes (LAC) accepte le fait, il faut que plusieurs critères soient remplis. Ce qui est le cas pour notre Commune cette année en tout cas, mais ne saurait perdurer en l'état actuel des revenus. Le mal provient des entrées fiscales revues une fois de plus à la baisse et laissant un goût amer pour le futur proche.

Pour échapper à la systématique d'un budget scindé en douzièmes, la Commune doit présenter au Canton un plan financier indiquant les moyens mis en œuvre pour redresser les finances à court terme ! Il n'y a pas 36 solutions dans le contexte actuel des revenus fiscaux, l'augmentation du centime additionnel communal doit être envisagée.

Il faut se souvenir que nous avons le taux le plus bas du canton, 25, par rapport aux autres communes « aisées » qui gravitent à 30. Il y aura du pain sur la planche pour les budgets 2012 et suivants, et pas forcément du pain blanc !

ENSEMBLE COMMUNAL

La saga continue.

La Commission cantonale de recours en matière administrative (CCRA) avait rejeté, le 15 octobre, le recours qui frappe le projet de construction de l'ensemble communal.

Suite à cela, les trois recourants, par le biais de leur avocat, ont déposé un recours contre la décision de la CCRA dans le délai imparti, soit le 16 novembre. Ce jour-là un dossier de 46 pages a été déposé au Tribunal administratif.

Pourquoi cet acharnement ?

Tout d'abord les recourants font grief de l'autorisation de construire une salle communale sur une parcelle située en zone protégée, qui plus est dans une zone de degrés de sensibilité au bruit.

Ensuite ils font valoir que cette salle va être la cause de nuisances sonores excessives. Ils craignent également des préjudices sonores occasionnés par le trafic motorisé du public allant et venant à l'extérieur de la salle.

Nous sommes surpris par ces remarques, surtout celle concernant l'autorisation de construire à cet endroit. Le Département se serait-il trompé en rendant sa décision ?

La construction, qui aurait pu démarrer au printemps 2011, va être retardée d'autant, ce qui est dommageable pour tous, notamment pour les activités parascolaires qui sont également touchées par ce recours. Les enfants fréquentant le restaurant scolaire devront encore s'armer de patience pour avoir enfin des locaux dignes de ce nom.

ÉCOLE

La demande d'autorisation pour les travaux de réfection de la toiture de l'école et de l'isolation phonique et thermique de l'enveloppe de cette dernière a finalement été acceptée et les travaux pourront commencer en 2011.

THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

Mme Isabel Rochat, Conseillère d'Etat en charge du Département de la santé, de la police et de l'environnement (DSPE), a présenté aux Exécutifs des communes genevoises une proposition de collaboration entre le Service cantonal de l'énergie (ScanE) et la Fondation européenne pour le développement durable des régions (FEDRE).

De quoi s'agit-il ?

En cette saison hivernale, une opportunité intéressante se présente pour effectuer une cartographie thermique aérienne donnant une image complète de nos bâtiments et de nos habitations, elle permettra de repérer les déperditions énergétiques, ceci dans le but de faire bénéficier les propriétaires des subventions existantes.

Cette thermographie aérienne serait financée par le ScanE et la demande faite par l'Association des communes genevoises (ACG). Par la suite, le ScanE mènera une réflexion avec les communes pour établir un programme de communication et de conseils personnalisés, ceci sans aucune contrainte pour les propriétaires. Les Communes joueraient un rôle d'interface pour encourager les particuliers à entreprendre des travaux permettant une économie d'énergie de leur bien immobilier dans un but de développement durable.

PATINOIRE DE LA VIGNE BLANCHE

Pour le troisième hiver, la patinoire est réapparue au centre sportif de la Vigne Blanche jusqu'à la fin du mois de février 2011.

L'Association de hockey Genthod-Bellevue est née grâce à l'initiative de M. Pascal et Mme Caroline Gagliardi. Des tournois interpatinoires auront lieu en fin de saison. Pour mémoire, l'équipe de Genthod-Bellevue avait, l'an dernier, remporté le tournoi de Coppet.

Grâce à quelques sponsors, cannes, pucks, maillots et casques ont pu être mis à la disposition des jeunes hockeyeurs. Un troc hockey interclubs eut lieu en juin dernier à Bellevue et de nombreux dons de matériel furent offerts à nos jeunes sportifs.

D'autre part, la patinoire de la Vigne Blanche est intégrée au projet « Genève futur hockey » sous l'égide du Genève Servette Hockey Club (GSHC), qui apporte un soutien bienvenu au travers de plusieurs événements afin de promouvoir le hockey loisir. Et, cerise sur la patinoire, M. Goban Bezina, capitaine du GSHC et défenseur à l'équipe suisse de hockey, en est le parrain.

La patinoire est aussi réservée au patinage libre, des patins de toutes grandeurs peuvent être loués sur place.

Un grand merci à M. et Mme Gagliardi pour leur investissement dans ce nouveau club. Et, n'hésitez pas, la Pati vous attend !

LOCAL DES JEUNES

Gérée par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), une nouvelle équipe d'animation composée de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) anime le local des jeunes du centre sportif de la Vigne Blanche. Des jeunes depuis l'âge de 12 ans jusqu'à 25 ans sont accueillis pour des moments d'écoute, de détente, et de multiples projets d'animation sont proposés selon l'envie de chacun.

Les heures d'ouvertures sont les mercredis, de 18h à 20h, et les vendredis, de 18h à 22h.

« Sport pour tous », en accueil libre pour les jeunes de 12 à 25 ans, reprend tous les samedis, de 14h à 18h, à la salle de gymnastique de Genthod.

DÉCHETS VERTS

Le service de ramassage des déchets a constaté, lors de la récupération du compost, que celui-ci était régulièrement déposé sans sac approprié ou sur le bord de la route. Ceci n'est ni agréable pour le voisinage ni hygiénique.

La Mairie tient à rappeler :

- ces déchets doivent être mis dans des sacs de récupération spécifiques n'excédant pas

30 kg, dans un conteneur approprié

- les déchets de haies et d'arbres doivent être rassemblés en petits fagots
- chaque propriétaire ou locataire est autorisé à déposer au maximum 5 sacs par passage.

Les déchets de jardin peuvent également être déposés à l'espace de récupération (ESREC) des Chanâts à Bellevue.

MÉMENTO

Cartes journalières CFF

La Commune a reconduit son offre de 4 cartes journalières en 2ème classe aux Genthousiens, ceci depuis le mois de décembre 2010. Elles sont valables sur tout le réseau suisse de chemins de fer. Pour en obtenir, voici comment procéder :

- téléphoner ou passer à la mairie pour trouver une date libre et la réserver
- annoncer la destination ainsi que son nom et son adresse
- il est possible de disposer de plusieurs cartes à des jours différents si l'aller et le retour ne sont pas prévus le même jour
- la réservation sera prise en compte si elle est faite moins de 3 mois à l'avance et si aucune autre réservation n'est en cours
- venir retirer les cartes en mairie sur présentation d'une pièce d'identité.

Bon voyage à tous !

Médailles de chiens

Les propriétaires ou détenteurs de chiens devront acquérir la médaille 2011, attestant du paiement de l'impôt sur les chiens, auprès de la mairie entre le 3 janvier et le 31 mars 2011. Les documents à présenter sont les suivants :

- pièce d'identité
- attestation d'assurance RC pour 2011
- certificat de vaccination valable contre la rage
- feuille ou carte d'enregistrement de la puce électronique ou du tatouage (ANIS).

Le montant de l'impôt reste inchangé, variant de Fr. 57.00 pour le premier chien, Fr. 77.00 pour le second et Fr. 107.00 dès le troisième.

La médaille 2010 est encore valable jusqu'au 1er avril 2011, date limite pour l'acquisition de la médaille par le détenteur.

Fêtes de fin d'année

L'école et les services parascolaires seront fermés du vendredi 24 décembre au vendredi 7 janvier. Reprise le lundi 10 janvier 2011.

Fermeture des services de l'administration communale du vendredi 24 décembre au vendredi 31 décembre 2010. Réouverture le lundi 3 janvier 2011.

Des permanences seront assurées en cas d'ensevelissement, de 10h à 12h, le lundi 27 au 079 476 19 05 et le jeudi 30 décembre au 022 959 89 33.

La bibliothèque sera fermée du jeudi 23 décembre 2010 au vendredi 7 janvier 2011. Elle vous invite à fêter Noël et la fin de l'année le mercredi 22 décembre 2010 de 14h30 à 16h30 en venant écouter « Laurence raconte des Histoires de Noël ».

Apéritif du Nouvel An

Pour fêter la nouvelle année, les Autorités se réjouissent de vous accueillir à la salle communale autour d'un verre samedi 1er janvier 2011 entre 18h00 et 20h00.

Manifestations culturelles

Jazz Boulevard se produira le vendredi 21 janvier à la Salle Venturelli au Saugy à 20h30. Ambiance garantie.

Venez assister à un concert d'orgue et d'accordéon, donné par Denis Fedorov, le vendredi 11 février au Temple de Genthod à 20h.

Toute l'équipe de la Mairie vous souhaite de joyeuses fêtes et une excellente année 2011

